

CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2015

L'an 2015, le 03 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. André GUIHARD, Maire, Mme Catherine ROUIL, MM. Joseph TESTARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD (21h), Réda BEN KEBIL, Christophe LEBRETON, Mmes Angélique DELANOU, Nathalie GENEIX, Aurélie FERRE, Lydia BEATRIX, Christelle JAUNASSE, Isabelle HARDY, MM. Jérôme SQUELARD, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Absents excusés : Mmes Marie-Laure AREZKI, Anne GUILLET donne procuration à Lydia BEATRIX, M. Bertrand DABO donne procuration à Arnaud PAGEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HARDY

I – Présentation du Conseil de développement du Pays d'Ancenis

MM. PRODHOMME et LEDUC présentent le Conseil de développement du Pays d'Ancenis. C'est une instance consultative et non-décisionnaire qui agit auprès des élus communautaires. Des représentants de la société civile de tous horizons (économie, éducation, santé, social, nature, etc.) composent le Conseil.

Leur mission est de contribuer à la réflexion sur les questions relatives à la vie des habitants et au développement du territoire. Actuellement 3 commissions existent : développement économique, vie sociale et déplacements.

Leurs travaux sont disponibles sur le site www.pays-ancenis.com/nos-partenaires/conseil-de-developpement.

Le conseil municipal remercie MM. PROD'HOMME et LEDUC pour leur présentation.

André GUIHARD annonce le décès de la mère d'Anne GUILLET et informe qu'une gerbe a été achetée par la commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2015

Fabrice ETIE prend la parole pour préciser qu'il n'a pas de modification à apporter. Au contraire il se réjouit de la proposition faite qui traduit la prise en compte des différentes sollicitations évoquées précédemment.

Il rappelle que tout défaut de transcription des interventions des élus peut engendrer l'annulation d'un compte rendu devant le tribunal administratif. Ainsi, il signale que pour le compte rendu du 02/12/14 il ne s'interdit pas de faire la demande d'annulation.

André GUIHARD souligne que, concernant les subventions aux associations, la phrase « Les associations culturelles pourraient bénéficier d'une subvention d'un montant forfaitaire sous réserve de l'existence d'une animation en direction des jeunes » est incomplète. Il faut y ajouter « ou de la commune.

Le compte rendu du 13 janvier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance Jeunesse :

Christophe LEBRETON informe que la réunion initialement prévue la veille a été annulée.

En ce qui concerne le PEDT (projet éducatif de territoire), André GUIHARD précise que le Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche a indiqué dans un courrier qu'à partir de l'année scolaire 2015 – 2016 le nouveau dispositif prévu par la loi des finances garantit le maintien de l'aide de 50€ par enfant à partir du moment où un projet éducatif territorial communal ou intercommunal est établi. Un coordinateur, chargé de gérer les activités locales, doit être désigné. Lydia BEATRIX se demande si sur Teillé, la coordinatrice actuelle des TAP ne pourrait pas être nommée à ce poste et précise qu'il faut réfléchir si on souhaite un PEDT communal ou sivolmal. Il faut calculer le coût engendré et les primes versées pour savoir l'utilité d'un tel document.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission enfance-jeunesse sachant que le PEDT devra être rédigé pour le 31/05/2015.

Commission Culture :

Nathalie GENEIX informe que la commission a listé les événements à organiser pour 2015, à savoir :

- La journée des 70 ans et plus fixée au 5 septembre 2015
- Un forum des associations qui pourrait avoir lieu le 6 juin. Un courrier a été adressé le 26 janvier aux différentes associations afin de les rencontrer le 20 février pour s'assurer de leur volonté de participer à cette manifestation.
- Le Noël des scolaires : en effet le projet pédagogique doit être validé par l'éducation nationale et de plus en plus de justificatifs sont demandés

La commission réfléchit à toutes les sources extérieures de soutien dont le parc de sculptures monumentales de Jean-Claude LAMBERT pourrait bénéficier.

Elle travaille aussi sur un projet de décoration de Noël qui permettrait de fédérer les organismes de la commune (maison de retraite, foyer pour handicapés, les écoles ...). Elle souhaite aussi budgétiser un complément lumineux.

Fabrice ETIE demande, en perspective de la commission finances du 18 février prochain, au cours de laquelle seront examinés les investissements réalisés, d'avoir les documents en amont. Concernant les subventions accordées aux associations, André GUIHARD invite les membres de la commission culture à participer à la commission finance.

Fabrice ETIE aborde les dépenses de formations des élus : il précise qu'il s'était inscrit à 2 formations organisées par l'ADICLA, qui ont été annulées suite à un manque de participants dans le département. Il estime qu'il serait judicieux de faire la promotion de ces formations et d'y sensibiliser les élus, via l'AMF (Association des maires de France).

Isabelle HARDY précise que ces formations, étant organisées sur la journée, et donc sur le temps de travail, il n'est pas facile pour tous de se libérer pour y participer.

Effectivement Joseph TESTARD ajoute que dans le passé, ces formations étaient organisées en décentralisé et à des horaires plus accessibles (de 18h à 22h).

Lydia informe qu'il existe d'autres organismes de formations qui eux, peuvent organiser des jours de formation le samedi.

Arnaud PAGEAUD, indique que lors de l'assemblée générale de l'association « Transport solidaire », un renouvellement a eu lieu. 86 personnes sont concernées sur Teillé (contre 63 pour Pannecé et 23 sur Riaillé). Cette association, dont le Président est André Gilet, et Jeanine LHERIAU vice-présidente de Teillé, a effectué 554 déplacements sur 2014. André GUIHARD rappelle que cette association demande peu d'argent et qu'elle apporte un réel service sur la commune. Trouver des jeunes chauffeurs reste une de leur principale difficulté.

- La compagnie Balthazar se produira au théâtre du 23 au 27 février 2015.

- Le tournoi FCMTL pour les U6 U7 U8 et U9 aura lieu le 7 février à la salle du collège à Ligné.

- Fabrice ETIE a participé à l'assemblée générale de l'arbre à fil. Le bureau a été renouvelé. Le siège social est domicilié à Oudon, et le siège de gestion à Teillé. Des ateliers de lectures et d'écriture seront à nouveau proposés.

- André GUIHARD informe que l'adjoint au sport de Mésanger a fait une demande pour utiliser le terrain stabilisé de Teillé. Il a donné son accord sous réserve que ce soit le FCMTL qui gère.

Commission PLU :

Joseph TESTARD indique que le PLU suit son cours. Une étude sur les eaux pluviales est engagée. Un bilan de diagnostic de toutes les « dents creuses » a été réalisé dans le bourg et la zone agglomérée, c'est-à-dire un inventaire des lieux où il serait susceptible de faire des constructions.

L'inventaire des trames bleues (inventaire de tous les ruisseaux hormis les fossés) et vertes (inventaire de toutes les haies, bois, forêts, ...) a été réalisé avec des agriculteurs, des pêcheurs et des chasseurs, afin de protéger la biodiversité du territoire. Ce travail sera affiné et présenté lors d'une nouvelle réunion avec état des lieux sur le terrain. Une réunion est prévue cette semaine afin de faire un bilan des dents creuses (potentiel de constructions) dans les hameaux.

Une réunion publique du PLU, animée par le bureau A+B, est prévue le 11 février à 19h afin de présenter la réglementation découlant de la loi ALUR et du SCOT. Toute la population est invitée à y participer.

Tout ce travail est réalisé en vue de rédiger le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) qui définira toutes les zones constructibles légales sur notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il sera débattu et validé par le conseil municipal.

Commission Voirie :

Estimation des propositions de la commission (aménagement du bourg et voiries) : une réunion sera organisée afin de se fixer des priorités.

Commission Communication :

La commission s'est réunie le 10 décembre et le 9 janvier afin de discuter des supports de communication.

Réda BEN KEBIL et Catherine ROUIL font part de la création de 2 sous-groupes : « Teillé Panorama » et « Site internet ». Le panorama est bientôt terminé et sera distribué par les élus début mars. Une charte graphique commune à tous les supports de communication est à l'étude.

Fabrice ETIE rappelle qu'il faudrait en profiter pour réfléchir à la dématérialisation de certains documents comme les bulletins d'inscription à la cantine ou aux TAP. Le site sera évolutif, il sera donc possible de le faire plus tard.

En ce qui concerne la sous-commission « Internet », Lydia BEATRIX a fait un travail important afin de voir ce qui existe, ce qui peut être fait. Les prestataires pourraient venir présenter leurs propositions.

COMMERCES

André GUIHARD rappelle que le Proxi a été repris par une habitante de Teillé. Elle débutera son activité fin mars - début avril.

Suite à la proposition de vente de M. et Mme GREVÊCHE, la commune avait fait une demande d'estimation des bâtiments. France domaine estime la valeur vénale de ces derniers à 110 000€ maximum (soit 90000€ pour le hangar et 20000€ pour la partie fournil).

A ce prix, il faut ajouter le coût d'une rénovation complète intérieure et extérieure et d'une remise aux normes. Dans le cadre d'une aide au dernier commerce, la commune peut espérer des subventions importantes.

La question est primordiale avec l'aménagement du bourg. Christian PRIOU estime que la commune doit se positionner sur la question mais qu'elle doit étudier toutes les possibilités (autre achat, construction neuve, etc.). La commune bénéficie en outre de l'expérience du Café-restaurant.

REFERANT SECURITE

Suite à l'augmentation du nombre de morts sur les routes en 2014, la sous-préfète Mme SCHAAF a décidé de sensibiliser les gens en développant des actions. Pour cela, un référent doit être désigné : Christophe LEBRETON accepte cette mission.

Lydia rappelle que le passage clouté en bas de la Chesnaie n'est pas très visible, malgré le nettoyage effectué.

Jérôme SQUELARD informe que les voitures venant de Pannecé roulent trop vite.

Problème de vitesse et de signalisation. Le responsable départemental des voiries, sera contacté pour qu'il apporte une réponse à la sécurisation du parcours pédibus.

COURRIERS DIVERS

- Le sénateur, Yannick VAUGRENARD, informe de la mise à disposition d'une réserve parlementaire pour les projets d'équipement liés aux associations caritatives ou humanitaire et sous la responsabilité des communes ainsi qu'aux travaux d'accessibilité à tous les bâtiments. Les demandes doivent être adressées avant le 30/06/2015.

- COMPA : mutualisation de service

Un projet de schéma de mutualisation des services sera soumis au conseil communautaire le 26 mars 2015. La démarche se fera en 2 temps :

une approbation du schéma existant et des projets connus de mutualisation de services fin mars 2015 (= inventaire des services mutualisés par la COMPA : bibliothèque, culture, ...)

Lancement d'une réflexion au second semestre 2015 impliquant les élus et les services du territoire (=réfléchir à d'autres services qui pourraient être mutualisés)

- Courrier de M. et Mme RONZERAY du 13/02/2015 dans lequel ils demandent à remettre constructible une partie de leur terrain. Joseph TESTARD précise que leur requête sera étudiée dans le prochain PLU et les incite fortement à participer à la réunion publique du 18 février qui expliquera la nouvelle réglementation.

- Courrier de M. et Mme RONZERAY / M. Freddy PAILLUSSON / Mme Karine BIDET dans lequel ils signalent que suite à la réfection de la route entre le Bois Bautier et la Rogerie, les bandes rugueuses n'ont pas été refaites. Joseph TESTARD précise qu'il est prévu de refaire un enduit d'usure sur la portion entre la route de Trans et la Rogerie. Le problème va donc se reposer. Des coussins berlinois pourraient être envisagés à la place après étude.

- Courrier de 2 agents du restaurant scolaire demandant l'autorisation de déjeuner le mercredi midi avec les enfants. Un agent, en emploi d'avenir, demande aussi la gratuité de ses repas. Un accord de principe est donné pour déjeuner le mercredi midi mais pas sur la gratuité des repas. Sera vu en commission enfance jeunesse.

- Courrier concernant la demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la rénovation d'une classe de l'école Jacques DEMY et la salle d'activité au taux possible de 35%.

Lydia BEATRIX demande quelle procédure est adoptée par le conseil municipal concernant les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la réception du dossier, en passant par la présentation au conseil et jusqu'au vote pris par les conseillers municipaux. Par rapport à la réponse apportée, Fabrice ETIE estime que la procédure n'a pas été respectée dans le cadre de la demande de subvention DETR. Il rappelle que le droit à l'information est un droit du code général des collectivités territoriales. Il reproche que le conseil est une salle d'enregistrement, que le bureau prend les décisions et que les autres élus sont là uniquement pour acquiescer des décisions prises en amont. Il souhaiterait qu'en commission finances soient examinées toutes les demandes de subventions.

- Un RDV avec les habitants de la rue de l'Espérance concernant le futur aménagement a été proposé par le cabinet Arrondel. Les élus de la commission voirie y sont tous conviés.

La séance a été levée à 22h55

GUIHARD André

PRIOU Christian

BEN KEBIL Réda

JAUNASSE Christellé

SQUELARD Jérôme

GUILLET Anne

Procuration à Lydia BEATRIX

TESTARD Joseph

ROUIL Catherine

LEBRETON Christophe

GENEIX Nathalie

DELANOU Angélique

ETIE Fabrice

AREZKI Marie-Laure

Pas de procuration

PAGEAUD Arnaud

DABO Bertrand

Procuration à Arnaud PAGEAUD

HARDY Isabelle

FERRE Aurélie

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia

Anne et moi ^{et Fabrice etie}
refusons de signer ^{et Michel Ouairy}
ce CR compte tenu
du fait que les demandes
de modification préalablement
envoyées au SG n'ont pas
été prises en compte.